



Éditorial

Pas de médailles pour les élus de la majorité

À partir du 26 juillet, le monde entier vibrera au rythme des Jeux Olympiques de Paris 2024. 10.500 athlètes professionnels et amateurs venus de 206 pays seront réunis en France pour participer aux 319 épreuves prévues au programme. Un magnifique spectacle à venir qui se prépare depuis 7 ans déjà !

En effet, depuis que la France a été désignée pays hôte en 2017, plusieurs dispositifs successifs ont été lancés par l'Agence Nationale du Sport pour que chaque région puisse tirer profit de cette période précédant les Jeux.

Le label "Terre de Jeux 2024" est l'un de ces dispositifs et se destine aux collectivités territoriales qui, à travers diverses actions, souhaitent apporter plus de sport dans le quotidien de leurs habitants.

Ce sont les membres de la commission participative "JO" qui ont initié cette demande de labellisation auprès des élus de la mairie qui n'en avaient visiblement pas connaissance.

Plus intéressant, mais pas même regardés par le maire ni son adjointe en charge des associations, des financements à hauteur de 80% étaient aussi disponibles pour toute une série d'équipements sportifs qui se seraient avérés bien utiles pour notre commune largement carencée et qui accueille toujours plus d'habitants.

Rappelons par exemple que le tennis est à Bouray la dernière activité sportive encadrée proposée aux mineurs et qu'elle aurait pu même disparaître en 2022 si le club n'avait pas stoppé à la dernière minute le projet du maire et de sa 1ère adjointe qui prévoyaient de réduire la taille de la grande salle du gymnase pour diminuer les dépenses de chauffage (frais d'études de ce projet facturés par le cabinet d'architectes : 17 000 €).

Les Jeux Olympiques en France étaient une formidable opportunité d'embarquer les Bouraysiens dans un nouveau projet sportif. Dommage que la majorité soit une fois de plus passée à côté et qu'elle n'ait pas su profiter du moindre euro de ces enveloppes nationales exceptionnelles.

Les élus de Bouray Autrement s'étaient par ailleurs proposés de porter ce dossier mais leur proposition est restée sans réponse.

En attendant 2026 et une nouvelle équipe municipale enfin à la hauteur des défis qui nous attendent, nous vous souhaitons à tous un bel été olympique avec une moisson de médailles record pour nos champions français !

Fabien Gaillet & Robert Longeon

Indemnités des élus : une inflation qui n'en finit plus !

En 2022, le "Collectif Citoyen" avait contraint les élus du conseil municipal à respecter la loi et à publier leurs indemnités.

Nous avons pu alors constater une hausse de 30% par rapport au mandat précédent.

Nous avons voulu vérifier si celles-ci n'avaient pas encore été augmentées en 2023 mais le maire a été formel lors du conseil municipal du 17 octobre 2023 : "*Non elles n'ont pas été revalorisées*".

Faux, puisque ces dernières sont indexées sur le point d'indice salarial de la fonction publique. Celui-ci ayant été relevé de 3,5% en juillet 2022 et de 1,5% en juillet 2023, les indemnités de nos élus l'ont donc été d'autant. Seule une délibération votée en conseil municipal aurait pu annuler cette augmentation, ce qui n'a pas été le cas.

Autre élément invalidant la réponse du maire : la publication du montant des indemnités de l'année 2023.

Après les avoir demandées à maintes reprises et usé du rappel à la loi, elles nous ont été distribuées lors du conseil du 29 mars 2024. En les comparant à celles de 2022, nous avons pu constater qu'elles avaient encore augmenté de 4,27%, pour un total annuel de près de 75 000 €.

Pourquoi nous avoir donc dit l'inverse quelques mois plutôt ?

Peut-être parce que M. le Maire savait que cette nouvelle hausse passerait mal auprès des Bouraysiens qui, ces dernières années, n'ont pas été à la fête : +28% de taxe foncière et de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, réduction du service de ramassage des déchets, chauffage minimum dans le gymnase et fermeture une partie des vacances, décorations de Noël supprimées, projet de rénovation de la cantine de l'école et construction d'un préau oubliés, suppression d'un poste d'ATSEM, fermeture de la pharmacie, arrêt de la section judo, aucune aire de jeu pour enfants, etc.

Bref, des coupes à tous les niveaux sauf pour les rétributions des élus.

Nous demandons donc que les efforts soient partagés et que le montant de ces indemnités soit à minima gelé jusqu'à la fin de ce mandat.

PS. : Quelques personnes de notre équipe ou sympathisants ne reçoivent plus dans leur boîte aux lettres les journaux ou brèves municipales distribués par des conseillers de la majorité. Simple coïncidence ?

Des réunions de quartier, pour quoi faire ?

Dans le dernier Bouray Infos, M. le Maire se félicite de sa tournée des quartiers qui lui a permis d'être plus à l'écoute de ses administrés. Pourquoi, ne l'était-il pas avant ?

Pour y avoir participé et contrairement à ces communications en trompe l'œil, ce sont plutôt les habitants qui écoutent le maire et pas l'inverse.

L'ordre du jour est toujours le même et pourtant, lorsqu'on l'interroge sur son sujet favori en lui demandant la surface ou le type des appartements communaux, il répond qu'il ne sait pas et qu'il faudrait prendre rendez-vous. Regrettable pour un projet qui est sûrement le plus onéreux jamais financé par la commune !

Et que résulte-t-il finalement de toutes ces rencontres "à l'écoute des Bouraysiens" ? Un amendement des décisions déjà prises ? Non... Juste deux passages piétons repeints. C'est lui qui l'écrit !

La REOMI* repoussée en 2028

Initialement prévue en 2024, le conseil communautaire a choisi de repousser la facturation à la levée des poubelles d'ordures ménagères en 2028.

Précisons que notre maire fait partie de ce conseil en qualité de vice président à la gestion des déchets.

Il est évident que l'ombre des élections municipales de 2026 plane largement au-dessus de cette décision.

Notre maire l'a d'ailleurs admis à demi-mot en répondant à une question d'un habitant sur ce sujet en réunion de quartier.

Un courage politique et des calculs politiques comme on les aime !

(*) Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

Le bon sens près de chez vous ?

Le trafic rue de la mairie est un enfer pour les riverains, mais la mise en sens unique de cette rue est-elle la solution ? N'aurait-on pas dû commencer par un aménagement différent de la chaussée afin de dissuader le plus grand nombre d'y circuler ?

Le point positif pour les riverains est une diminution du trafic matinal. En revanche, on constate une augmentation de la vitesse des véhicules, ce qui augmente la dangerosité pour les piétons et les cyclistes.

Le trafic perdu par la rue de la mairie est gagné par la rue des champs, le lotissement de la Valentine, la D99 et la Grande Rue.

Surtout, pour les Bouraysiens se rendant en direction de la gare de Bouray ou de Saint-Vrain, c'est un temps de parcours allongé.

Le maire dit que ce sens unique durerait le temps de la construction des logements communaux. Met-il en sens unique une rue à chaque fois qu'il y a des travaux ?

"Bouray Autrement" s'implique dans la vie du village

De la démocratie participative, la commission "Animations-JO" est la seule qui se réunit encore. Plusieurs membres de "Bouray Autrement" y contribuent en apportant leur aide et leurs propositions concernant les différentes manifestations prévues, tout en veillant à un budget maîtrisé.

Il en ressort malgré tout un manque criant d'équipements sportifs et une municipalité qui a d'autres priorités que l'activité physique des Bouraysiens. Nous proposons nous la création d'une salle multisport ainsi qu'un lieu de vie commun à l'ensemble des sections. De meilleures conditions synonymes de plus d'adhérents mais aussi probablement de plus de bénévoles qui permettront de s'investir plus facilement dans divers événements tels que les JO communaux.

Un écoquartier réservé aux écocitoyens

Qu'est-ce qu'un "écoquartier" ? Pour M. le maire, ce sont les 6 appartements communaux qu'il est en train de faire construire place de l'église et pour lesquels il ne "sélectionnera que des locataires sans voiture".

Une déclaration faite en réunion de quartier et qui rejoint sûrement les directives du parti EELV dont nous avons pu voir récemment sur Facebook qu'il était adhérent.

Admettez qu'il est pourtant difficile de vivre à Bouray sans être véhiculé, notamment pour les familles et les personnes âgées.

D'ailleurs, notre maire n'a-t-il pas de voiture ? Si !

Nos futurs écocitoyens locataires de l'écoquartier devront eux, se servir uniquement de leur trottinette ou de leur vélo pour accéder à tous les services du quotidien.

Bon courage !

Mettre en valeur notre patrimoine

Notre église Saint-Pierre-ès-Liens a été construite au XIème siècle et est inscrite aux monuments historiques depuis 1957. L'embellissement de notre centre-ville et la mise en valeur de ce patrimoine, au-delà de l'amélioration de notre cadre de vie, profiterait aussi sans doute aux commerçants et artisans.

Au lieu de cela, c'est tout le contraire que le maire est en train de faire :

- Il crée des logements en centre-ville sans prévoir de places de parking intégrées. Il en découlera une aggravation du stationnement lorsque les locataires de ces logements auront dérogé à la règle du "sans voiture" de notre maire.
- Il crée une place PMR bitumée, inaccessible et laide sur le parvis de l'église. Il s'était d'ailleurs engagé, en réunion publique, à la remettre aux normes. Une promesse en l'air ?
- L'ancienne épicerie laissée à l'abandon donne une image de village fantôme à notre commune. Il faut chercher un accord avec le propriétaire pour sortir de cette situation.

Un village plus beau, c'est un village plus attractif, c'est un cadre de vie plus agréable !

Encore quelques brèves...

→ Pour compenser l'augmentation de la base d'imposition de 3,9% décidée par le gouvernement, Bouray Autrement a proposé au conseil de voter une baisse de 2% du taux communal (que la majorité avait fortement augmenté en 2022). Demande rejetée... évidemment ! Résultat : 80 € de plus en moyenne par ménage pour la future taxe foncière 2024...

→ Nous ne parvenons pas à obtenir les documents prouvant que le permis de construire délivré en avril 2018 pour les logements communaux n'est pas caduc alors que les travaux sont arrêtés depuis septembre 2018. Notons au passage que le porche a été détruit sans aucun permis de démolition !

→ Un radar pédagogique a été installé à 100 mètres du feu tricolore au niveau du carrefour de la Grande Rue et de la rue de Frémigny. La démarche est bonne mais si près du feu, l'enregistrement des vitesses ne sera d'aucune utilité. Il aurait été plus pertinent de le placer à l'entrée de Bouray en direction d'Itteville pour que les statistiques sur les vitesses soient significatives.

Fabien Gaillet ; Robert Longeon ; Tiphaine Chauvet ; Patrick Bretin ; Alexandra Evin ; Yannick Daniel ; Adriano Morgado Ferreira ; Corinne Samson ; Olivier Tournay ; Arlette Longeon ; Jean Moussy ; Delphine Peynichoux ; Sébastien Ciceri ; Maryse Machado ; Xavier Lafon ; Schérazade Nemiri ; Françoise Dhon ; Jérémy Bonnin ; Patricia Sokourow ; Sébastien Bresler.

Courriel : bourayautrement@free.fr

Tel. : 06.75.21.31.70

Facebook : <https://www.facebook.com/groups/52855239446436>



Retrouvez-nous aussi sur



<https://twitter.com/BourayAutrement>